

ENQUETE PUBLIQUE**ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
UNIQUE**

Concerne la demande de RONAMEST SPRL – rue J. Destrée, 85 à 6150 ANDERLUES tendant à pouvoir :

Exploiter un centre de regroupement et de tri de déchets inertes et non dangereux et de DEEE ainsi qu'un centre de démantèlement de VHU.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale d'Anderlues, rue Albert 1^{er}, 21 à partir du 14 janvier 2025

Date de l'affichage	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
8 janvier 2025	14 janvier 2025	Ad.cle d'Anderlues - Place Albert 1 ^{er} , 21 - le 28 janvier 2025 - 15h00	Ad Cle d'Anderlues Place Albert 1 ^{er} , 21

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les lundis et mercredis 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30, les jeudis et vendredis de 08h30 à 12h00 et le samedi matin de 10h00 à 11h00 sur rendez-vous pris 24h00 au préalable (071/54.91.17 – 071/54.89.39 - urbanisme@anderlues.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Du demandeur	Du Service urbanisme	Du Fonctionnaire technique	Du Fonctionnaire délégué
RONAMEST SPRL rue J. Destrée, 85 6150 ANDERLUES	Ad. Com. D'Anderlues Place Albert 1 ^{er} , 21 6150 ANDERLUES	DPA rue de l'Ecluse, 22 6000 CHARLEROI	Direction Hainaut II rue de l'Ecluse, 22 6000 CHARLEROI

Le Collège communal est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

A Anderlues, le 07 janvier 2025.

Le Bourgmestre
H. POLAIN

